



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2026/02

Changement de l'éclairage public à Constantine, Mur et Villars-le-Grand demande de crédit d'investissement de CHF 140'000.-.

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les membres de la commission ad hoc remercient la Municipalité pour la réflexion menée concernant la modernisation de notre éclairage public.

La Commission ad hoc s'est réunie le 29 janvier 2026 pour procéder à l'examen du préavis municipal cité en titre en la présence de Monsieur le Municipal Alain Bally que nous remercions.

Ce projet vise à remplacer les luminaires existants par des luminaires LED programmables, tout en intégrant des technologies avancées permettant une gestion optimisée de l'éclairage public. Il ne concerne pas le changement des mats métalliques mais uniquement des luminaires, soit de la "tête" des lampadaires.

Analyse de la commission ad hoc

1. Objectifs du projet

Le projet ne se limite pas à un intérêt économique, mais poursuit principalement les objectifs suivants :

- Réduction de la consommation électrique grâce à l'utilisation de luminaires LED économes en énergie et à la diminution de l'intensité lumineuse lors des périodes de faible fréquentation.
- Amélioration de la gestion lumineuse par l'ajout de capteurs permettant d'augmenter automatiquement la luminosité lors du passage de piétons ou de véhicules.
- Optimisation technique grâce à la possibilité de piloter et programmer les lampadaires à distance, ainsi que de recevoir des notifications en cas de panne pour une intervention rapide par le service technique.
- Confort pour le voisinage et la nature en limitant les nuisances lumineuses durant les heures de faible fréquentation et en permettant l'extinction des lumières lors d'événements spécifiques, tels que la nuit des Perséides.
- Sécurité accrue avec la possibilité de forcer un éclairage renforcé sur les passages piétons ou les points clés.

2. Analyse financière et choix du fournisseur

Monsieur Alain Bally, municipal en charge du projet, nous a présenté les devis comparatifs de deux fournisseurs déjà actifs dans la commune. Ces devis montrent un écart de coût de 30 %, le choix du devis le moins cher étant justifié non seulement par son avantage économique, mais aussi par sa pertinence technique.

Par ailleurs, les deux fournisseurs disposent déjà de luminaires installés dans la commune, ce qui évite d'ajouter une nouvelle plateforme de gestion et garantit une continuité dans l'utilisation des systèmes existants.

3. Déploiement et perspectives

Ce préavis concerne uniquement les villages de Constantine, Mur et Villars-le-Grand. Plusieurs zones isolées en dehors de ces villages ne sont pas encore dotées de la technologie LED. Il est envisageable qu'un préavis ultérieur soit présenté pour finaliser le déploiement dans le reste de la commune. Alternativement, ce déploiement pourrait également être réalisé progressivement via le budget courant.

Conclusion

Vu ce qui précède, la commission ad hoc, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter le préavis municipal 2026-02 :

- De lui accorder un crédit d'investissement de CHF 140'000.- TTC
- De financer cet investissement par les disponibilités de la bourse communale
- D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet.

La Commission ad hoc

Vully-les-lacs, le 30 janvier 2026

Yves Amiet

Damien Waeber

Joffrey Tombez